Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 049-214900417-20240116-DCM2024_01_002-AI

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2024

Convocation du 09/01/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 16

L'An deux mille vingt-quatre, le seize du mois de janvier à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusées :
Mme PETERS Nathalie représentée par M. BOUCHER Yves
Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie

Secrétaire de séance : Mme GALLARD Corine

DCM2024-01-002 **Adhésion groupement de commandes entre le Département et les EPCI ou les communes membres :**
Acte 1.4.2 : Commande publique – autres contrats

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.
Dans le cadre du schéma départemental des liaisons cyclables voté en juin 2022, le Département apporte son soutien aux territoires pour mettre en œuvre leurs projets d'infrastructures cyclables. L'usage du vélo au quotidien étant aussi bien déterminé par la sécurité des conditions de déplacements que par les facilités de stationnement, le développement des itinéraires cyclables doit impérativement être complété par une offre de stationnement vélo adaptée aux différents besoins et usages des cyclistes.
Afin d'inciter les collectivités locales à mettre en place des dispositifs de stationnement vélo adaptés à la desserte de leurs polarités, le Département et les EPCI ou communes intéressées ont décidé de constituer un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de fournitures et de pose d'équipement de stationnement vélo.
Ce regroupement de besoins permettra de faciliter le déploiement de ces dispositifs sur le territoire départemental, de garantir des modèles adaptés et d'homogénéiser cette offre disponible pour les habitants du Maine-et-Loire. Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent projet de délibération.
Le Département est désigné coordonnateur du groupement
En ce qui concerne le fonctionnement les rôles seraient notamment répartis de la manière suivante :

- **Le coordonnateur du groupement**
  - Recensement des besoins

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 049-214900417-20240116-DCM2024_01_002-AI

- Rédaction du DCE (CCAP, CCTP…) et envoi de la publicité
- Analyse des offres
- Attribution et notification du marché
- Gestion des éventuels avenants à intervenir

- **Les membres du groupement**
- Suivi technique des prestations
- Suivi financier (les EPCI ou les communes règleront directement les prestations les concernant)

Les frais de publicité seront pris en charge par le Département.

Après avoir entendu l'exposé,

Le conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;
VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;
VU le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;
CONSIDERANT l'opportunité de constituer un groupement de commande pour l'acquisition et la pose de stationnement vélo.
Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre le Département de Maine-et-Loire, et les EPCI ou les communes membres ayant pour objet la fourniture et la pose d'équipements de stationnement vélo sécurisé ;

APPROUVE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement ;

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public de fourniture et pose d'équipement de stationnement vélo issus du groupement de commande

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Corine GALLARD

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

MAIRIE DE BRAIN-SUR-ALLONNES (Maine-et-Loire)